



## DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure le marché dommages/ouvrages pour les travaux de la Salle Bellevue avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, 50 rue Saint-Cyr, 69 009 LYON.

Le montant de la prime s'élève à 4 722,61 € HT.

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 24 mai 2023

Jacques de CHABANNES  
Maire de LAPALISSE

